

NOS ÉQUIPES S'ENGAGENT
POUR MIEUX BÂTIR
VOS PROJETS !

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE 2025

BROCHURE DE CONVOCATION

22 MAI - 14H



AVIS DE CONVOCATION

Nous avons le plaisir de vous informer que l'Assemblée Générale Annuelle de SAMSE se tiendra le jeudi 22 mai 2025 à 14 heures, au siège de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2024,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice 2024,
- Approbation des conventions réglementées,
- Renouvellement du mandat de Patrice JOPPE, en qualité d'administrateur,
- Renouvellement du mandat de Martine PACCOUD, en qualité d'administratrice,
- Approbation des informations relatives à la rémunération de l'exercice 2024 des mandataires sociaux, mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce,
- Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Olivier MALFAIT, Président du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2024,
- Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Laurent CHAMEROY, Directeur Général, au titre de l'exercice 2024,
- Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2024,
- Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à François BERIOT, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2024,
- Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2024,
- Approbation de la politique de rémunération d'Olivier MALFAIT, Président du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2025,
- Approbation de la politique de rémunération de Laurent CHAMEROY, Directeur Général, au titre de l'exercice 2025,
- Approbation de la politique de rémunération d'Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2025,
- Approbation de la politique de rémunération de François BERIOT, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2025,
- Approbation de la politique de rémunération de Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2025,
- Approbation de la politique de rémunération de Gilles PUISSANT, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2025,
- Approbation de la politique de rémunération des administrateurs, au titre de l'exercice 2025,
- Autorisation d'achat par la société de ses propres actions,

Du ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Autorisation d'annulation d'actions rachetées,

Du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

- Pouvoirs pour les formalités.

Chers actionnaires, partenaires et collaborateurs,

L'année 2024 a été marquée par une conjoncture difficile pour nos clients du secteur de la construction. Le secteur fait face à de nombreux défis : environnement réglementaire complexe, rareté du foncier, pénurie persistante de main-d'œuvre, difficulté de l'accès au crédit pour les particuliers.



Ce ralentissement a été accentué par un contexte politique caractérisé par une instabilité parlementaire et des réformes en suspens.

Malgré ces vents contraires, 2024 a été une année de résilience et de transformation pour notre groupe.

Grâce à l'engagement de nos équipes et à notre solidité, nous avons su préserver nos fondamentaux et maintenir le cap.

Pour 2025, l'incertitude persiste et les capacités de rebond du marché immobilier devraient rester limitées. Cependant, des signaux encourageants commencent à émerger.

La baisse de l'inflation et des taux d'emprunt, combinée à une politique bancaire plus volontariste, redonne accès au crédit pour les ménages.

Les prix des matériaux tendent à se stabiliser.

Enfin, les besoins structurels en logements et en rénovation énergétique restent considérables, renforçant les perspectives à long terme du secteur.

Notre vision reste claire : nous sommes résolument engagés pour une relance durable.

En 2025, nous mettrons l'accent sur deux piliers essentiels : la confiance et l'exigence.

La confiance, basée sur la transparence, envers nos équipes, nos partenaires et nos clients, indispensable pour avancer ensemble.

L'exigence dans nos actions, l'investissement de chaque collaborateur, pour continuer à livrer des produits et services à la hauteur des attentes de nos clients.

En misant sur l'autonomie, l'innovation et l'engagement collectif, nous construirons un avenir performant et durable.

Nous vous remercions pour votre soutien indéfectible. Continuons à avancer, unis et déterminés.

Avec tous nos remerciements,

Olivier Malfast

Président du Conseil
d'Administration

Edito

La Proximité, une valeur cardinale

Dans un marché compliqué, notamment celui de la construction neuve qui est à un niveau bas assez inédit depuis au moins 30 ans, les résultats du groupe pour l'année 2024 sont en fort recul tout en faisant preuve d'une certaine résilience.

Sur les deux dernières années nous avons construit puis partagé avec l'ensemble des 6 500 collaborateurs du groupe **une vision d'entreprise « Imagine 2030 »** qui se décline maintenant à travers un certain nombre de projets marqueurs. Ce sont plus particulièrement **trois projets qui ont trouvé leur réalisation sur cette année 2024** en termes de croissance externe, Supply Chain et Responsabilité Sociale et Environnementale.

En effet, l'année 2024 aura été marquée par le rapprochement de notre groupe avec les enseignes VM Matériaux, LNTP et Cominex qui rassemblent environ 1 100 collaborateurs. Ce **rapprochement s'inscrit totalement dans notre stratégie d'étendre notre maillage au niveau national** que nous avons exprimée dans Imagine 2030. Depuis quelques mois et sur 2025, les projets de synergies se déploient. Ils concernent, dans un premier temps, la coordination des politiques d'achats et référencement fournisseurs ainsi qu'une large migration des environnements informatiques vers ceux du groupe.

L'année 2024 est emblématique en matière de **développement de notre Supply Chain**, dossier tout aussi stratégique exprimé au travers de notre Vision Imagine 2030. Après

de nombreux mois, nous sommes particulièrement satisfaits de finaliser la construction et démarrer l'exploitation de **notre nouveau site logistique situé à LA BOISSE (01)**. Cet outil est indispensable pour élargir nos capacités de **e-commerce** de l'activité Bricolage et travailler des **flux de transbordement** (« cross-dock ») sur l'ensemble de notre maillage Négoce/Bricolage, soit plus de 430 points de vente.

C'est, enfin, au cours de l'année passée que nous avons publié notre **Revue d'engagement 2024**. Il s'agit d'une déclinaison stratégique de notre Vision Imagine 2030 en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale. Cette revue, qui adresse 4 piliers (nos équipes, nos métiers, nos territoires et notre environnement) explicite les grands enjeux de notre secteur et présente des indicateurs clés permettant de suivre la réalisation de ces engagements.

Pour faire preuve de résilience dans un marché 2024 très volatil et pour traverser une année 2025 difficilement cernable à ce stade, **la Proximité est une valeur cardinale** qui doit être au centre de nos comportements et de nos préoccupations.

Je félicite ainsi l'ensemble de nos équipes commerciales et exploitation



pour leur **proximité vis-à-vis de nos clients**, qui, complétée par une excellence opérationnelle, a fait et fera la différence en ces temps mouvementés.

Je félicite également nos managers qui ont fait preuve de **proximité managériale** avec leur équipe pour s'adapter au mieux à la conjoncture et aux différentes mutualisations que nous avons réalisées dans nos enseignes tout au long de l'année.

Je remercie enfin les équipes support, et notamment la Direction des Achats pour leur **proximité avec nos partenaires industriels** afin de trouver, tous ensemble, les meilleures façons de s'adapter à la grande volatilité de nos différents marchés.

Notre raison d'être « **s'engager pour mieux bâtir vos projets** » s'adresse principalement à nos clients et nos partenaires fournisseurs. Elle me permet également de remercier vivement l'ensemble de **nos équipes** qui, au quotidien, « **s'engagent pour mieux bâtir notre groupe** »

Laurent Chameroy
Directeur Général

COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE

CONDITIONS D'ACCES A L'ASSEMBLEE

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer personnellement à l'Assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, dès lors qu'il justifie de cette qualité.

Toutefois, pour être admis à assister à cette Assemblée, voter par correspondance ou se faire représenter :

- l'actionnaire propriétaire d'actions nominatives devra être inscrit dans les comptes nominatifs tenus pour la société par son mandataire, UPTEVIA, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris,
- l'actionnaire propriétaire d'actions au porteur devra être enregistré au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité sera constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration.

L'actionnaire peut obtenir le formulaire unique susvisé sur demande adressée par lettre simple à son intermédiaire financier ou au service des Assemblées de la société, à l'attention d'Elodie OUABDESSELAM, 2 rue Raymond Pitet, CS 70020, 38030 Grenoble Cédex 2, ou en le téléchargeant sur le site internet de la société www.groupe-samse.fr

MODE DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE

Vous désirez assister à l'Assemblée

Vous devez vous présenter dans la salle de réunion, au bureau d'émargement, muni d'une carte d'identité en cours de validité, pour la signature de la feuille de présence.

Vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée

Vous pouvez utiliser le formulaire, choisir l'une des trois possibilités suivantes :

- voter par correspondance,
- vous faire représenter par votre conjoint, par le partenaire avec lequel vous avez conclu un pacte civil de solidarité ou par tout autre actionnaire,
- donner pouvoir au Président.

L'actionnaire désirant utiliser l'une des trois possibilités ci-dessus pourra :

- **pour l'actionnaire nominatif** : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, à l'adresse suivante : SAMSE, Service des Assemblées, à l'attention d'Elodie OUABDESSELAM, 2 rue Raymond Pitet, CS 70020, 38030 Grenoble Cédex 2,
- **pour l'actionnaire au porteur** : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, obtenu auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier devra être renvoyé à l'adresse suivante : SAMSE, Service des Assemblées, à l'attention d'Elodie OUABDESSELAM, 2 rue Raymond Pitet, CS 70020, 38030 Grenoble Cédex 2.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par le service des Assemblées de la société, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée.

Il n'est pas prévu de vote par visioconférence ou par des moyens de télécommunication et télétransmission pour cette Assemblée et, de ce fait, aucun site visé à l'article R.225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

RETRANSMISSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, l'Assemblée Générale fera l'objet dans son intégralité d'une retransmission audiovisuelle en direct. Son enregistrement sera consultable dans les conditions prévues par les dispositions applicables. Les informations de connexion à la retransmission en direct seront communiquées ultérieurement sur le site internet de la société : www.groupe-samse.fr

Retrouvez tous les documents disponibles concernant cette Assemblée ainsi que les informations de connexion sur le QR Code ci-dessous :



COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE

- 1 Pour voter par correspondance : Compléter l'ensemble des rubriques dédiées au vote par correspondance
- 2 Pour donner pouvoir au Président de l'Assemblée : Cocher la case prévue à cet effet
- 3 Dater et signer le formulaire

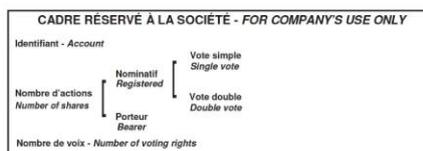
Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
 Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ■ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this ■, date and sign at the bottom of the form

JE DESIRE ASSISTER A CETTE ASSEMBLEE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form

SAMSE
 Société Anonyme au capital de 3 458 084 €
 Siège social : 2 rue Raymond Pitet
 38100 GRENOBLE
 056 502 248 RCS Grenoble

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
 Convoquée le 22 mai 2025 à 14 heures

COMBINED GENERAL MEETING
 To be held on May 22nd 2025 at 02.00 pm



<p><input type="checkbox"/> JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST Cf. au verso (2) - See reverse (2)</p> <p>Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ l'une des cases "Non" ou "Abstention". I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this ■, for which I vote No or I abstain.</p> <table border="1"> <tr> <td></td> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td> <td></td> <td>A</td><td>B</td> </tr> <tr> <td>Non / No</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td>Oui / Yes</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Abs.</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td>Non / No</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td></td> <td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td> <td></td> <td>C</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Non / No</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td>Oui / Yes</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Abs.</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td>Non / No</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td></td> <td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td> <td></td> <td>E</td><td>F</td> </tr> <tr> <td>Non / No</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td>Oui / Yes</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Abs.</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td>Non / No</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td></td> <td>31</td><td>32</td><td>33</td><td>34</td><td>35</td><td>36</td><td>37</td><td>38</td><td>39</td><td>40</td> <td></td> <td>G</td><td>H</td> </tr> <tr> <td>Non / No</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td>Oui / Yes</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Abs.</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td>Non / No</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td></td> <td>41</td><td>42</td><td>43</td><td>44</td><td>45</td><td>46</td><td>47</td><td>48</td><td>49</td><td>50</td> <td></td> <td>J</td><td>K</td> </tr> <tr> <td>Non / No</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td>Oui / Yes</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Abs.</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td>Non / No</td> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td></td> <td>L</td><td>M</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td></td> <td>N</td><td>O</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td></td> <td>P</td><td>Q</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td></td> <td>R</td><td>S</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td></td> <td>T</td><td>U</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td></td> <td>V</td><td>W</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td></td> <td>X</td><td>Y</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td></td> <td>Z</td><td></td> </tr> </table> <p>Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante : In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box: - Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale. / I appoint the Chairman of the general meeting. <input type="checkbox"/> - Je m'abstiens. / I abstain from voting. <input type="checkbox"/> - Je donne procuration [cf. au verso n°(s) (4)] à M. Mlle, M. Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom. / I appoint [see reverse (4)] Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf. <input type="checkbox"/></p> <p>Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard : To be considered, this completed form must be returned no later than: sur 1^{ère} convocation / on 1st notification 18 mai 2025 / May 18th 2025 sur 2^{ème} convocation / on 2nd notification</p> <p>À la société / to the company SAMSE À l'attention de Elodie OUABDESSELAM</p> <p style="text-align: right;">Date & Signature</p>		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		A	B	Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		C	D	Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		E	F	Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		31	32	33	34	35	36	37	38	39	40		G	H	Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		41	42	43	44	45	46	47	48	49	50		J	K	Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>													L	M													N	O													P	Q													R	S													T	U													V	W													X	Y													Z		<p><input type="checkbox"/> JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE Cf. au verso (3)</p> <p>I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING See reverse (3)</p> <p><input type="checkbox"/> JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4) pour me représenter à l'Assemblée I HEREBY APPOINT: See reverse (4) to represent me at the above mentioned Meeting M. Mlle ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name</p> <p>Adresse / Address</p> <p>ATTENTION : Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque. CAUTION: As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.</p> <p>Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf. au verso (1) Surname, first name, address of the shareholder (Change regarding this information have to be notified to relevant institution, no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)</p>																																																																																										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		A	B																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		C	D																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		E	F																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40		G	H																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50		J	K																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
												L	M																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
												N	O																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
												P	Q																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
												R	S																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
												T	U																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
												V	W																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
												X	Y																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
												Z																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							

Le formulaire complété, daté et signé doit être retourné dans les meilleurs délais à la société :

- soit par courrier postal, à l'adresse suivante : SAMSE, Service des Assemblées, à l'attention d'Elodie OUABDESSELAM, 2 rue Raymond Pitet, CS 70020, 38030 Grenoble Cédex 2,
- soit par email à l'adresse suivante : service-assemblees@samse.fr

et reçu trois jours calendaires avant la tenue de l'Assemblée Générale, soit le 18 mai 2025 au plus tard.

ORGANES SOCIAUX DE LA SOCIETE

DIRECTION GENERALE

Laurent CHAMEROY

Directeur Général

Arnaud BERIOT

Directeur Général Délégué

François BERIOT

Directeur Général Délégué

Yannick LOPEZ

Directeur Général Délégué

Gilles PUISSANT

Directeur Général Délégué

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Olivier MALFAIT

Président du Conseil d'Administration

Patrice JOPPE

Administrateur

Martine PACCOUD

Administratrice indépendante

Stéphanie PAIX

Administratrice indépendante

Mathilde YAGOUBI

Administratrice indépendante

DUMONT INVESTISSEMENT

Administratrice

Représentée par Guylène RIERA

Guillaume MANIGNAL

Administrateur salarié

EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le 30 avril 2024, le Groupe SAMSE a concrétisé l'acquisition des activités de négoce de matériaux du Groupe HERIGE avec principalement les sociétés VM DISTRIBUTION et COMINEX. Cette expansion sur la façade ouest de la France s'inscrit dans la stratégie de développement du Groupe SAMSE. Ce rapprochement permet au Groupe SAMSE de compléter son maillage géographique. Présentes sur le Grand Ouest de la France et fortes de 1 155 collaborateurs, les trois enseignes de négoce du Groupe HERIGE (VM Matériaux, LNTP et COMINEX) distribuent des matériaux de construction et de rénovation aux professionnels du bâtiment et aux particuliers pour un chiffre d'affaires annuel de 397 M€ au 31 décembre 2023 au travers d'un réseau de 79 points de vente.

MODIFICATIONS SIGNIFICATIVES DU PERIMETRE

Acquisition par DORAS de 100 % des titres d'OXYGEN FERMETURES.

Acquisition par SAMSE d'un fonds de commerce situé à Retournac (Haute-Loire).

Acquisition par SAMSE d'un fonds de commerce situé à Montrond-Les-Bains (Loire).

Acquisition par SAMSE de 100 % des titres des sociétés FINANCIERE VM DISTRIBUTION (détenant 100 % de VM DISTRIBUTION et VM TRANSPORT) et COMINEX.

Acquisition par CHRISTAUD de 100 % des titres de la société PLASTI+.

Acquisition par BLANC MATERIAUX d'un fonds de commerce situé à Castellane (Alpes-de-Haute-Provence).

Acquisition de trois fonds de commerce par DORAS situés à Jussey (Haute-Saône), Faverney (Haute-Saône) et Reims (Marne).

Prise de participation complémentaire par SAMSE en vue de détenir 50 % du capital de MATERIAUX DE CONSTRUCTION DISTRIBUTION.

REORGANISATION DU PERIMETRE

Cession par CELESTIN MATERIAUX à MATERIAUX SIMC de son fonds de commerce à Nîmes (Gard).

Fusion absorption de CELESTIN MATERIAUX par CHRISTAUD.

Transmission Universelle de Patrimoine de MAT-APPRO à SAMSE et de SCIERIES ET SECHOIRS DU DAUPHINE à ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS.

Prise de participation complémentaire par SAMSE en vue de détenir 99,9 % du capital de LA BOITE A OUTILS.

Prise de participation complémentaire par SAMSE en vue de détenir 98,9 % du capital de BTP DISTRIBUTION.

Cession par SAMSE de 100 % des titres COMINEX à CHRISTAUD.

DEROULEMENT DE L'EXERCICE

ACTIVITE DU GROUPE

Extrait du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2024	2023	% de var.
Chiffre d'affaires	1 932,1	1 889,3	2,3
Résultat opérationnel courant	52,2	104,3	-50,0
Résultat opérationnel	51,1	101,9	-49,8
Résultat financier	-8,5	-3,4	153,2
Charge d'impôt	-14,9	-26,3	-43,3
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	0,3	7,1	-96,0
Résultat net des sociétés intégrées	28,0	79,3	-64,7
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	26,3	76,4	-65,6

1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 1 932,1 M€ au 31 décembre 2024, en progression de 2,3 % par rapport à 2023 tenant compte d'une variation de périmètre significative sur 2024.

Le chiffre d'affaires de l'activité Négoce est en hausse de 3,9 % sur l'exercice 2024, pour atteindre 1 539,7 M€.

L'activité Bricolage affiche un retrait de -3,6 %, mais conserve un bon niveau de performance par rapport au marché.

Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2024	2023	% de var.
Négoce	1 539,7	1 482,3	3,9
Bricolage	392,4	407,1	-3,6
Total Groupe	1 932,1	1 889,3	2,3

2 - Résultat opérationnel courant

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) du Groupe s'élève à 52,2 M€ en retrait de 50,0 % (soit -52,1 M€) comparé à 2023.

Le Résultat Opérationnel Courant de l'activité Négoce est en baisse de 62,5 % pour s'établir à 29,5 M€ au 31 décembre 2024. Le résultat du Négoce bénéficiait encore d'un contexte économique favorable sur l'exercice 2023. L'activité Bricolage fait apparaître un Résultat Opérationnel Courant de 22,7 M€, en diminution de 2,9 M€ (-11,3 %), en comparaison à une année 2023 très dynamique.

Les charges externes augmentent de 10,2 M€ (+9,6 %), mais diminuent de 6,4 % (soit 6,9 M€) à périmètre comparable.

Les encours clients ont fait l'objet d'un suivi continu tout au long de la période, et les retards de paiement ont particulièrement été examinés. Le coût net lié au risque client augmente de 0,7 M€ au 31 décembre 2024 sur le périmètre total.

3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'établit à 51,1 M€ en diminution de 50,8 M€ par rapport à 2023.

4 - Résultat financier

Le résultat financier s'élève à -8,5 M€ au 31 décembre 2024 en comparaison à -3,4 M€ sur l'année 2023.

5 - Résultat net des sociétés intégrées

La charge d'impôt s'élève à 14,9 M€ (26,3 M€ à fin 2023).

La quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence s'établit à 0,3 M€, en baisse de 6,8 M€ par rapport à 2023.

Le résultat net des sociétés intégrées ressort ainsi à 28,0 M€.

6 - Résultat net des sociétés intégrées - part attribuable aux actionnaires de SAMSE

Le résultat net part du Groupe s'établit à 26,3 M€ contre 76,4 M€ en 2023.

FLUX FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les deux derniers exercices :

(en millions d'euros)	2024	2023
Dettes financières non courantes	499,7	322,1
Dettes financières courantes	117,1	82,8
Trésorerie active	-121,6	-192,2
Endettement net	495,2	212,7

ACTIVITE DE SAMSE

Extrait du compte de résultat

(Données sociales)

(en millions d'euros)	2024	2023	% de var.
Chiffre d'affaires	645,8	725,7	-11,0 %
Résultat d'exploitation	10,5	27,0	-61,1 %
Résultat financier	22,1	29,6	-25,3 %
Résultat exceptionnel	-2,2	-0,8	175,0 %
Participation	0,7	2,3	-69,6 %
Impôt sur le résultat	0,4	5,4	-92,6 %
Résultat net	29,4	48,0	-38,8 %

Le chiffre d'affaires réalisé par SAMSE sur l'exercice 2024 s'élève à 645,8 M€ contre 725,7 M€ en 2023, ce qui représente une baisse de 11,0 %.

Le résultat d'exploitation diminue, passant de 27,0 M€ en 2023 à 10,5 M€ en 2024, soit une baisse de 61,1 % : les produits d'exploitation se situent à 661,3 M€ et les charges à 650,7 M€.

Le résultat financier, principalement composé des dividendes des filiales, est en baisse sur l'exercice, suite à la diminution des dividendes et la hausse des charges d'intérêts.

Le résultat exceptionnel qui était de -0,8 M€ en 2023 ressort à -2,2 M€ pour l'exercice.

Après une participation des salariés de 0,7 M€ et un impôt sur les bénéfices de 0,4 M€, le résultat net s'établit à 29,4 M€, en baisse de 38,8 % par rapport au résultat 2023.

Dividendes

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 22 mai 2025 de fixer le dividende à verser à 8,00 € par action soit un dividende total de 27 664 672,00 €.

Rappel des dividendes des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende par action
2021	16,00 €
2022	16,00 €
2023	10,00 €

PERSPECTIVES 2025

Le contexte de marché reste difficile avec une très faible visibilité. Le Groupe poursuit ses actions de renforcement de sa dynamique commerciale, de préservation de sa marge et de rationalisation de ses moyens d'exploitation sur l'ensemble du périmètre. Il œuvre également à la mise en place des synergies sur ses récentes acquisitions.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RESOLUTIONS

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Résolution 1 - Approbation des comptes sociaux

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 2024 tels qu'ils vous sont présentés et qui se traduisent par un bénéfice de 29 371 109,40 € et d'approuver le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts mentionné dans ces comptes à hauteur de 251 459 €.

Résolution 2 - Approbation des comptes consolidés

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes consolidés de l'exercice 2024 tels qu'ils vous sont présentés et qui font ressortir un résultat net de 27 990 611 € dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE à hauteur de 26 262 615 €.

Résolution 3 - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

Nous vous proposons ensuite de fixer la distribution d'un dividende de 8,00 € par action ; il sera versé à compter du 2 juillet 2025 aux 3 458 084 actions composant le capital au 31 décembre 2024, étant précisé que les actions auto-détenues par la société au jour du détachement du coupon ne percevront pas le dividende et que les sommes correspondantes seront affectées au report à nouveau.

Ce dividende de 27 664 672,00 € résultera de la distribution d'une partie du bénéfice de l'exercice qui s'élève à 29 371 109,40 €.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action
2021	16,00 €
2022	16,00 €
2023	10,00 €

Résolution 4 - Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions réglementées présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Résolution 5 - Renouvellement du mandat d'administrateur de Patrice JOPPE

Le mandat d'administrateur de Patrice JOPPE arrivant à échéance, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 20 mars 2025, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, a décidé de soumettre à votre approbation le renouvellement de son mandat d'administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Résolution 6 - Renouvellement du mandat d'administratrice de Martine PACCOUD

Le mandat d'administratrice de Martine PACCOUD arrivant à échéance, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 20 mars 2025, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, a décidé de soumettre à votre approbation le renouvellement de son mandat d'administratrice, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Résolutions 7 à 12 - Approbation des informations relatives à la rémunération de l'exercice 2024 des mandataires sociaux

Nous vous demandons d'approuver, dans le cadre d'un «vote ex post», les éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2024 aux mandataires sociaux.

Il est précisé que ces éléments de rémunération ont fait l'objet d'une analyse par le Comité des Rémunérations et des Nominations et ont été arrêtés par le Conseil sur recommandations de ce Comité.

L'ensemble de ces éléments est décrit en détail dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui figure dans le Document d'enregistrement universel au chapitre 2.3.

Résolutions 13 à 19 - Politique de rémunération des mandataires sociaux

Nous soumettons à votre approbation, dans le cadre d'un «vote ex ante» les éléments de la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux pour 2025.

Ces éléments sont exposés en détail dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le chapitre 2.3 du Document d'enregistrement universel.

Résolution 20 - Rachat d'actions

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée à la société, pour une durée de dix-huit mois, d'opérer sur ses propres actions avec un prix maximum d'achat unitaire de 260 € et pour un montant maximal inférieur à 10 % du capital actuel de la société.

Cette autorisation se substituera à celle donnée sur le même objet par l'Assemblée Générale du 23 mai 2024.

Les achats réalisés dans le cadre de ce nouveau programme de rachat pourront avoir plusieurs finalités : animer le marché du titre de la société, couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale, ou toute forme d'allocation destinée aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe, réaliser des opérations de croissance externe, réduire le capital, opérer sur les actions pour tout autre objectif autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi.

Les actions rachetées pourront être annulées dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par la 21^{ème} résolution de la présente Assemblée.

Vous trouverez au chapitre 2.1 du Document d'enregistrement universel une information complémentaire sur le programme de rachat d'actions de votre société.

Assemblée Générale Extraordinaire

Résolution 21 - Annulation d'actions rachetées

Nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, à réduire le capital de la société par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé.

Cette autorisation se substituera à celle, identique, accordée par l'Assemblée Générale du 23 mai 2024.

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Résolution 22 - Pouvoirs

Nous vous demandons les pouvoirs nécessaires pour l'exécution des formalités liées à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(En euros)

Date d'arrêté	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020 (*)
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
Nombre d'actions					
– ordinaires	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
– à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
– par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
– par droit de souscription	0	0	0	0	0
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	645 758 636	725 689 822	749 335 316	705 689 061	597 915 826
Résultat avant impôt, participation, dot, amortissements et provisions	43 922 110	69 026 146	81 822 099	69 754 917	52 116 361
Impôts sur les bénéfices	424 370	5 427 763	8 554 846	11 162 165	7 129 273
Participation des salariés	743 411	2 321 519	3 174 383	3 500 636	1 714 557
Dot. nettes amortissements et provisions	13 383 220	13 265 709	16 130 899	11 176 259	17 881 732
Résultat net	29 371 109	48 011 155	53 961 971	43 915 857	25 390 800
Résultat distribué	27 664 672	34 580 840	55 329 344	55 329 344	25 390 800
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot amortissements, provisions	12,36	17,72	20,27	15,93	12,51
Résultat net par action	8,49	13,88	15,60	12,70	7,34
Dividende attribué (*)	8	10	16	16	8
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1 647	1 660	1 662	1 607	1 556
Masse salariale	59 816 432	62 275 199	60 811 917	57 434 053	51 315 817
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	22 884 974	25 672 933	27 384 756	25 034 436	21 611 400

(*) Hors distribution exceptionnelle du 11 décembre 2020 d'un montant de 8 € par action

TEXTE DES RESOLUTIONS

Du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Première résolution (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2024*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2024 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 29 371 109,40 €.

L'Assemblée Générale approuve, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à 251 459 € et qui ont donné lieu à une imposition de 62 865 €.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2024*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2024 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice 2024*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 29 371 109,40 €, de la façon suivante :

- A la distribution d'un dividende de 8,00 € par action	27 664 672,00 €
- Au compte Autres Réserves	1 706 437,40 €
Total	29 371 109,40 €

Ainsi, le dividende s'élève à 8,00 € par action.

Pour ceux des actionnaires pouvant en bénéficier, le dividende de 8,00 € par action est éligible en totalité au prélèvement forfaitaire unique de 30 %, visé à l'article 117 quater du Code général des impôts ou, sur option du bénéficiaire, à l'abattement de 40 % visé à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Le dividende sera payé aux actionnaires à compter du 2 juillet 2025.

Les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende seront affectées au report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action
2021	16,00 €
2022	16,00 €
2023	10,00 €

Quatrième résolution (*Approbation des conventions réglementées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution (*Renouvellement du mandat de Patrice JOPPE, en qualité d'administrateur*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Patrice JOPPE, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Sixième résolution (*Renouvellement du mandat de Martine PACCOUD, en qualité d'administratrice*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administratrice de Martine PACCOUD, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Septième résolution (*Approbation des informations relatives à la rémunération de l'exercice 2024 des mandataires sociaux, mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce qui y sont présentées, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, telles qu'elles figurent dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la société, au chapitre 2.3.

Huitième résolution (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Olivier MALFAIT, Président du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2024*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Olivier MALFAIT, Président du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la société, au chapitre 2.3.

Neuvième résolution (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Laurent CHAMEROY, Directeur Général, au titre de l'exercice 2024*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Laurent CHAMEROY, Directeur Général, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la société, au chapitre 2.3.

Dixième résolution (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2024*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la société, au chapitre 2.3.

Onzième résolution (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à François BERIOT, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2024*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à François BERIOT, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la société, au chapitre 2.3.

Douzième résolution (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2024*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la société, au chapitre 2.3.

Treizième résolution (*Approbation de la politique de rémunération d'Olivier MALFAIT, Président du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2025*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération d'Olivier MALFAIT, Président du Conseil d'Administration, pour l'exercice 2025, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la société, au chapitre 2.3.

Quatorzième résolution (*Approbation de la politique de rémunération de Laurent CHAMEROY, Directeur Général, au titre de l'exercice 2025*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération de Laurent CHAMEROY, Directeur Général, pour l'exercice 2025, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la société, au chapitre 2.3.

Quinzième résolution (*Approbation de la politique de rémunération d'Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2025*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération d'Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué, pour l'exercice 2025, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la société, au chapitre 2.3.

Seizième résolution (*Approbation de la politique de rémunération de François BERIOT, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2025*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération de François BERIOT, Directeur Général Délégué, pour l'exercice 2025, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la société, au chapitre 2.3.

Dix-septième résolution (*Approbation de la politique de rémunération de Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2025*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération de Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué, pour l'exercice 2025, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la société, au chapitre 2.3.

Dix-huitième résolution (*Approbation de la politique de rémunération de Gilles PUISSANT, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2025*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération de Gilles PUISSANT, Directeur Général Délégué, pour l'exercice 2025, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la société, au chapitre 2.3.

Dix-neuvième résolution (*Approbation de la politique de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2025*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2025, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la société, au chapitre 2.3.

Vingtième résolution (Autorisation d'achat par la société de ses propres actions) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à faire acheter par la société ses propres actions en vue (sans ordre de priorité) :

- d'animer le marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- d'attribuer ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cas de plans d'épargne salariale, d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions et d'opérations d'actionnariat des salariés (notamment dans les conditions prévues par les articles L.3332-1 et suivants et L.3344-1 du Code du travail),
- de conserver les actions de la société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement, d'échange ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- d'annuler tout ou partie des actions acquises dans la limite légale maximale, sous réserve de l'approbation par une Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique,
- de permettre à la société d'opérer sur les actions de la société dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

L'Assemblée fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif 345 808 actions sur la base du capital au 31 décembre 2024, dernière date du capital constaté). Compte tenu des 71 087 actions propres déjà détenues à cette date par la société, le nombre total d'actions susceptibles d'être acquises sera de 274 721 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 260 € par action soit un montant maximal d'achat de 71 427 460 €.

L'acquisition, la conservation, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et de toutes manières dans le respect de la réglementation en vigueur.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la 21^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 23 mai 2024 et est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente résolution.

Assemblée Générale Extraordinaire

Vingt-et-unième résolution (Autorisation d'annulation d'actions rachetées) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes :

- autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce, pour une durée de dix-huit mois, à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la société dans le cadre du programme de rachat par la société de ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social de la société par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social, étant

précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée,

- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités et déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la société.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation annule et prive d'effet, toute décision antérieure ayant le même objet.

Du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Vingt-deuxième résolution (Pouvoirs) - L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités légales ou administratives.

FORMULE DE DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

SAMSE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 22 MAI 2025

Je soussigné (e) :

Nom et prénom

Adresse postale

Adresse mail

Propriétaire de _____ actions de la société SAMSE,

Ayant pris connaissance des documents joints à la présente formule, se rapportant à l'Assemblée Générale précitée,

Demande l'envoi de documents et renseignements visés par l'article R.225-83 du Code de commerce.

Fait à _____ le _____ 2025

Signature :

Conformément à l'article R.225-88 du Code de commerce, tout actionnaire peut, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements précités, à l'occasion de chacune des Assemblées Générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désierait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.

<p><i>Cette demande est à adresser à :</i> SAMSE Service des Assemblées, à l'attention d'Elodie OUABDESSELAM Par voie postale : 2 rue Raymond Pitet - CS 70020 - 38030 Grenoble Cedex 2 ou Par email : service-assemblees@samse.fr</p>
--